



Vendeur de beignets, Yohanna Karmala tente d'ôter la vie au nommé Yann Merlin Nguele.

Les faits se déroulent au quartier Ngoa-Ekelle, lieu-dit Carrefour Emia à Yaoundé le 8 août 2017. L'air abattu, l'accusé nie les faits qui lui sont reprochés. Durant sa vente de beignets, Yohanna Karmala va se rendre dans une salle de jeu sise au Carrefour Emia aux environs de 11 h pour se détendre. Dans cette salle, se trouvait la victime Yann Merlin Nguele. A la suite d'un échange verbal, les deux individus vont s'affronter.

Yohanna Karmala va prendre la fuite. Il va se rendre chez lui et va ramener un couteau avec lequel il va blesser profondément Yann Merlin Nguele sur l'épaule droite. Sur intervention des riverains, la gendarmerie va faire une descente sur les lieux. Yohanna Karmala est mis aux arrêts et soumis à un interrogatoire. Il va reconnaître les faits à l'enquête préliminaire et à l'information judiciaire.

A la fin de son audience le 6 août, le procureur souhaite que l'accusé soit déclaré coupable et qu'il soit retenu dans les liens de l'inculpation. Pour l'avocat de l'accusé, il évoque le fait de hasard et le défaut d'intention de son client. Sur ce fait, il souhaite que Yohanna Karmala soit déclaré coupable. Mis en détention provisoire depuis le 03 avril 2018, le jeune Yohanna attend la décision du tribunal le 3 septembre prochain.

Le Jour
